

# COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Mercredi 8 septembre 2010

#### **Décisions**

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents:** Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian,

bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme De Taeye Katrien,

secrétaire ff.

**Excusés :** Messieurs Belgrado et Verbist

Le président ouvre la séance.

Le président propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la désignation du secrétaire communal faisant fonction, avant de procéder à la lecture du P.V.

1. De Taeye Katrien - Approbation de la désignation du secrétaire communal faisant fonction : approuvée À L'UNANIMITÉ

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente. Les remarques suivantes sont formulées :

- Conseiller De Visscher : lit à haute voix la réponse du gouverneur relative à la plainte déposée par le président et le bourgmestre contre l'échevin Vander Voorde.
- Conseiller Coomans de Brachène : fait remarquer qu'au point 6.2 du P.V. de la séance précédente, le texte de l'amendement a été mentionné correctement, mais qu'une dépêche différente est parue dans la presse.
- Conseiller Mme Van Cauwenberghe : fait remarquer que la lettre « h » manque dans son nom.
- Echevin Mme Van der Straeten : souhaite faire remarquer que Mme Van Cauwenberghe a au cours de la séance précédente fait une communication et non posé une question, et qu'il s'agissait d'un incident remontant à 4 ans.

Le Conseil approuve le P.V. À L'UNANIMITÉ.

### **SÉANCE PUBLIQUE**

2. Modification budgétaire communale : est approuvée À L'UNANIMITÉ.

Le gestionnaire financier commente ce point.

Une modification a été apportée à la proposition de modification budgétaire en ce qui concerne le plan d'aménagement communal (37.500 euros) et le PPA Saint-Englebert et le PPA Saint-Servais (10.000 euros).

Le président propose de procéder au vote sur la modification à la modification budgétaire. L'issue du vote est la suivante : 19 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Vansteenkiste, Mme Moreau, De Lille, Mme Dewell, Stubbe) et 2 abstentions (Mme Van Baden et Verhasselt).

La modification est approuvée.

Le conseiller Van Steenkiste demande comment la commune va financer le dossier Saelens. Le président propose de puiser dans le résultat positif du compte 2009 et de limiter ainsi le montant à emprunter pour financer le préjudice causé à l'entrepreneur Saelens à 2 millions d'euros.

Il est procédé au vote sur cette proposition. L'issue du vote est la suivante :

14 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Mme Van der Straeten, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Mme Sarels, Galluccio, De Lille, Mme Dewell, Stubbe), 2 contre (Mme Van Baden et Verhasselt) et 5 abstentions (Vander Voorde, Vansteenkiste, De Visscher, Stevaert, Mme Moreau).

Cette proposition est approuvée.

Il est procédé au vote sur la modification budgétaire adaptée. L'issue du vote est la suivante :

Service ordinaire: 14 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Mme Van der Straeten, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Mme Sarels, Galluccio, De Lille, Mme Dewell et Stubbe), 6 contre (Verhasselt, Vander Voorde, Van Steenkiste, De Visscher, Stevaert et Mme Van Baden) et 1 abstention (Mme Moreau).

Service extraordinaire: 14 voix contre (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Mme Van der Straeten, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Mme Sarels, Galluccio, De Lille, Mme Dewell et Stubbe), 6 contre (Verhasselt, Vander Voorde, Van Steenkiste, De Visscher, Stevaert et Mme Van Baden) et 1 abstention (Mme Moreau).

3. Prise de connaissance de l'approbation du compte 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint-Servais :

Le président commente ce point.

Il en est pris connaissance.

4. Illuminations de Noël décembre 2010 – janvier 2011 :

Le président commente ce point. Il s'agit ici d'une location ainsi que de la réparation des illuminations de Noël achetées précédemment.

Montant: 10.000 euros (TVAC)

Mode: procédure négociée

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

5. Rénovation de l'installation sanitaire à l'Ecole primaire néerlandophone – approbation du devis adapté selon les remarques d'Agion :

Le président commente ce point.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

6. Rénovation de l'installation sanitaire à l'Ecole primaire francophone – approbation du devis adapté selon les remarques d'Agion :

Le président commente ce point.

Ce point est approuvé par 20 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Mme Moreau, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Van Baden).

7. Achat d'un système d'inscriptions, d'enregistrements et de facturation pour l'accueil communal dans les écoles :

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Un badge est prévu pour les enfants de l'école maternelle et un scanning d'empreintes digitales pour les élèves de l'école primaire.

Le conseiller Coomans de Brachène propose de laisser aux parents des élèves de l'école primaire le choix entre le badge ou le scanning d'empreintes digitales.

Le président propose de voter sur ce point. Le vote est UNANIME.

Le cahier des charges est adapté pour laisser aux parents des élèves de l'école primaire le choix entre le badge ou le scanning d'empreintes digitales.

Le cahier des charges adapté est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller Galluccio quitte la séance.

8. Modification du règlement de roulage additionnel : Passages pour piétons au carrefour Avenue J. De Ridder - Alboom – Rue L. Guyot :

L'échevin Mertens commente ce point. Ce problème a été mis sur la table par le conseiller Verbist lors de la séance précédente du Conseil communal.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller Galluccio réintègre la séance.

9. Modification du règlement de roulage additionnel : Emplacement de stationnement – max. 15 min. – Chaussée de Bruxelles :

L'échevin Mertens commente ce point.

Le président propose de supprimer la mention « max. 15 min. » et de voter sur 1 emplacement de stationnement normal afin d'éviter que cet emplacement de stationnement ne soit destiné qu'à certains commerçants.

Le Conseil marque son accord et procède au vote.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Les conseillers Noltincx et Van Steenkiste quittent la séance pendant la discussion du point suivant.

10. Révision du PPA « Centre » et du PPA « Saint-Englebert » - acceptation définitive :

L'échevin Vander Voorde commente ce point.

La conseillère Mme Govaere-Laurent demande un vote distinct sur la révision du PPA « Centre » et sur celle du PPA « Saint-Englebert ».

Les conseillers Noltincx et Van Steenkiste réintègrent la séance.

Il est procédé au vote de l'article 1 : PPA « Centre ». Ce point est approuvé par 20 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Dewell, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Mme Moreau, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Galluccio, De Lille, Mme Van Baden et Stubbe) et 1 abstention (Mme Govaere-Laurent).

Il est procédé au vote de l'article 2 : PPA « Saint-Englebert ». Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

11. Ecole communale néerlandophone – Approbation d'assistance aux études délivrée aux enfants de l'école par des enseignants et participation aux activités sportives de la Fondation « Vlaamse Schoolsport » (SVS) le mercredi après-midi.

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Ce point est approuvé par 18 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Dewell, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, De Lille et Stubbe) et 3 abstentions (Carpriau, Mme Govaere-Laurent, Galluccio).

12. Création d'un service « Gardiens de la Paix ».

Le bourgmestre commente ce point.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

13. Détermination de la description de la fonction de secrétaire communal.

L'échevin Van Langenhove commente ce point.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

14. Vacature selon cadre pour la fonction de secrétaire communal.

L'échevin Van Langenhove commente ce point.

Le conseiller Galluccio introduit un amendement. Il propose de remplacer les deux premiers membres du jury (à savoir le secrétaire communal de Meise et le secrétaire communal de Merchtem) par 2 secrétaires communaux de deux autres communes à facilités.

Le président fait procéder au vote sur cet amendement. Cette adaptation est approuvée par 12 voix pour (Mertens, Carpriau, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 9 contre (Mme Van der Straeten, Mme Moreau, Van Langenhove, Mme Van Baden, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher et Van Steenkiste).

Il est ensuite procédé au vote sur le texte adapté. Celui-ci est approuvé par 12 voix pour (Mertens, Carpriau, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 9 contre (Mme Van der Straeten, Mme Moreau, Van Langenhove, Mme Van Baden, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher et Van Steenkiste).

15. Détermination de la description de la fonction de gestionnaire financier.

L'échevin Van Langenhove commente ce point.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

#### POINT ADDITIONNEL PROPOSE PAR UN CONSEILLER COMMUNAL

16. Nouveau règlement-taxe sur l'aménagement de trottoirs.

Le président demande d'ajourner ce point au conseil suivant afin de pouvoir analyser l'impact financier.

Cet ajournement est approuvé À L'UNANIMITÉ.

#### **QUESTIONS ORALES**

#### Conseiller Coomans de Brachène

Demande si l'on a des nouvelles au sujet des poubelles.

L'échevin Vander Voorde répond que le Collège du 1<sup>er</sup> septembre 2010 a déterminé les emplacements des poubelles à anneaux.

#### Conseiller Van Steenkiste

- Déclare que la suppression du marché nocturne a suscité un grand étonnement de la part de la population. Il demande s'il ne serait pas préférable de d'abord envisager des alternatives et d'ensuite seulement supprimer le marché nocturne. Il demande aussi si le Collège est disposé à proposer une nouvelle initiative ou à réintroduire le marché nocturne à la demande de la population.
  - Le bourgmestre répond que ce point sera abordé au sein du Collège des Echevins.
- Cross annuel interscolaire : l'école francophone aurait l'intention de ne plus y participer. Le président Carpriau reconnaît ce fait et répond que la raison de cette décision résiderait dans des plaintes d'ordre linguistique.

#### Conseiller Galluccio

- Constate que des décorations florales de la commune ont été placées en terrain privé, à savoir à l'entrée de l'église Saint-Servais.
  - L'échevin Vander Voorde répond qu'il fera déplacer la décoration florale (sur le trottoir devant l'église Saint-Servais plutôt qu'à l'entrée) si l'église ne fait pas partie du domaine communal.

## SÉANCE À HUIS CLOS

17. Ecole communale néerlandophone – Approbation de la désignation d'un collaborateur administratif – demandé sur le budget de fonctionnement : Est approuvée par 20 voix pour et 1 abstention.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 30 septembre 2010.

Wemmel, le 10 septembre 2010

Par délégation : La Secrétaire ff.

Le Président

(s) Mme K. DE TAEYE

(s) B. CARPRIAU